

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Jeudi 20 janvier 2022 à 20h00

Convocation : 13 janvier 2022.

Présents : AUBERT Lolita, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : AUGU Pierre-Jean procuration à LORTHIOS Claudette

Absents : /

Retard : LE FRÊNE Patrick arrivé pour la délibération 2022/01, BARBAN Catherine arrivée pour la délibération 2022/02.

BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 - Ouverture de crédits d'investissement budget communal
- 2 - Ouverture de crédits d'investissement budget eau
- 3 – Désignation d'un référent sécurité routière
- 4 – désignation d'un référent Plan Climat Air Energie Territoriale

Information et questions diverses

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

Le procès-verbal du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Patrick LE FRÈNE**1 - OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET COMMUNAL****Délibération n° 2022/01**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention :	0

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Crédits 2021 :

Chapitres	Crédits 2021	25%
20	8 000.00	2 000.00
21	215 800.00	53 950.00
23	470 994.62	117 748.66
Total	694 794.62	173 698.66

Ouverture de crédits 2022 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/ D203 étude de maîtrise d'oeuvre rénovation logement de la Poste	6 000.00
21/ D21311 travaux mairie	10 000.00
D21312 travaux école	20 000.00
D2132 travaux de rénovation logement de la Poste	90 000.00
D2151 réseau de voirie	20 000.00
23/ D2312 Aménagement centre bourg	27 000.00
TOTAL	173 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :

Crédits 2021 :

Chapitres	Crédits 2021	25%
20	8 000.00	2 000.00
21	215 800.00	53 950.00
23	470 994.62	117 748.66
Total	694 794.62	173 698.66

Ouverture de crédits 2022 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/ D203 étude de maîtrise d'oeuvre rénovation logement de la Poste	6 000.00
21/ D21311 travaux mairie	10 000.00
D21312 travaux école	20 000.00
D2132 travaux de rénovation logement de la Poste	90 000.00
D2151 réseau de voirie	20 000.00
23/ D2312 Aménagement centre bourg	27 000.00
TOTAL	173 000.00

Arrivée de Madame Catherine BARBAN

2 - OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Délibération n° 2022/02

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

OBJET : OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Monsieur Le Maire propose donc de faire les ouvertures de crédit suivantes :

Crédits 2021 :

Chapitres	Crédits 2021	25%
21	25 000.00	6 250.00
23	113 156.92	28 289.23
Total	138 156.92	34 539.23

Ouverture de crédits 2022 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/ D203 étude de sécurisation du réseau d'eau potable	4 600.00

21/		
D2156 maîtrise d'œuvre mise en place filtration du réseau d'eau potable		21 939.00
D2182 acquisition véhicule utilitaire		8 000.00
TOTAL		34 539.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :

Crédits 2021 :

Chapitres	Crédits 2021	25%
21	25 000.00	6 250.00
23	113 156.92	28 289.23
Total	138 156.92	34 539.23

Ouverture de crédits 2022 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2022
20/	
D203 étude de sécurisation du réseau d'eau potable	4 600.00
21/	
D2156 maîtrise d'œuvre mise en place filtration du réseau d'eau potable	21 939.00
D2182 acquisition véhicule utilitaire	8 000.00
TOTAL	34 539.00

3 - DESIGNATION D'UN REFERENT EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE.

Délibération n° 2022/03

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un élu référent sécurité routière auprès de la préfecture pour représenter la commune.

Madame Claudette LORTHIOS se propose pour occuper cette fonction qu'elle occupe depuis 2 mandats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

NOMME

Madame Claudette LORTHIOS, élue référente sécurité routière pour la commune de Vallières-les-Grandes

4 - DESIGNATION D'UN REFERENT PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Délibération n° 2022/04

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de désigner un élu référent Plan Climat Air Energie Territorial auprès de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis pour représenter la commune.

Monsieur Eric LACROIX, Maire, se propose pour occuper cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

NOMME

Monsieur Eric LACROIX, Maire, élu référent Plan Climat Air Energie Territorial pour la commune de Vallières-les-Grandes.

Point commissions communales, questions diverses et informations

Commission Communication, Cérémonies, Culture, Sports, Événementiel et relations aux associations :

Mme Aubert informe le conseil que la commission s'est réunie pour faire un point sur la préparation du festival itinérant et que le bulletin municipal du 1^{er} semestre est prêt pour la distribution.

Monsieur Le Maire informe qu'une réunion technique a eu lieu pour la préparation du Tour du Loir-et-Cher.

Monsieur Métivier, au sujet du bulletin municipal, souhaite avoir plus d'informations sur le projet de faire appel à la fédération de pêche pour gérer la pêche à l'étang. Monsieur Le Maire répond que rien n'est décidé et que la commission aménagement doit travailler sur le sujet en lien avec le public concerné. Monsieur Métivier demande si une carte de pêche sera obligatoire ? Monsieur Le Maire répond que oui si géré par la fédération, plus difficile si géré par la commune. L'adhésion à la fédération de pêche procure certains avantages dont le référencement de l'étang pour attirer les touristes et la gestion par la fédération des cartes, encore une fois, la commission aménagement va travailler sur le sujet.

Commission Urbanisme, Environnement, Aménagement et Cimetière :

M Dorléans indique que le CAUE doit intervenir à la fin du mois pour une réunion de présentation de l'étape suivante pour l'aménagement de l'étang et des bords de l'Amasse

Commission Voirie :

Monsieur Le Maire indique que la commission est toujours dans l'attente d'un retour de l'ATD41 pour l'aménagement routier et la sécurisation du Bourg et que le Conseil Départemental va récupérer les balises prêtées pour l'aménagement test de la route de Pontlevoy, l'aménagement provisoire ne pouvant perdurer selon le Conseil Départemental.

Commission Bâtiment et Accessibilité :

Monsieur Vignaud indique que le dossier sur la rénovation du logement communal de « La Poste » avance : choix des matériaux en cours pour les appels d'offres. Monsieur Métivier demande où en est le dossier depuis le rapport du thermicien ? un scénario a-t-il été choisi ? il fait part de ses craintes par rapport aux subventions. Monsieur Vignaud répond que le scénario a été choisi par la commission et qu'un compte-rendu en a fait état.

Monsieur Métivier demande si les travaux à l'atelier de charcuterie sont finis ? Monsieur Le Maire indique que oui, mais Monsieur Métivier fait état de difficultés rencontrées par le locataire. Monsieur Dorléans indique qu'il n'a pas eu d'informations du locataire depuis longtemps et que s'il s'agit du problème du sol, la pente a été vérifiée et est dans les tolérances.

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

Monsieur Le Maire informe le conseil que les collectivités doivent tenir un débat sur la protection sociale complémentaire des agents suite à l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021 et demande au secrétaire de Mairie de faire la présentation de cette nouvelle ordonnance :

La protection sociale complémentaire est destinée à couvrir le risque santé (mutuelle santé) et le risque prévoyance (maintien de salaire). Elle existe depuis 2011 dans la fonction publique territoriale sous forme facultative.

En place dans la commune depuis 2013 pour la partie santé (en remplacement d'un contrat groupe) et depuis 2014 pour la partie prévoyance sous forme de forfait libre défini par la municipalité.

Ordonnance du 17/02/2021 rend obligatoire la participation financière :

Au plus tard le 01/01/2025 pour les contrats prévoyance

Au plus tard le 01/01/2026 pour les contrats santé

Les montants des participations ne pourront être inférieurs respectivement de 20 % et 50 % d'un montant qui sera fixé par décret.

L'objectif étant de permettre un meilleur accès aux soins et une meilleure protection financière des agents de la fonction publique.

Les centres de gestion de Loir-et-Cher, du Cher, d'Eure-et-Loir et de l'Indre se sont associés afin d'être en capacité de proposer, à compter du 1er janvier 2023, des contrats groupe en santé et prévoyance.

Les collectivités pourront choisir d'adhérer à ces contrats groupe, lancer une consultation individuelle ou financer directement la participation selon les modalités définies (complémentaires labélisées)

Monsieur Le Maire propose de participer à la consultation organisée par les centres de gestion cités précédemment et demande aux élus s'ils ont des observations.

Madame Barban et Mme Raunet approuvent et demandent si la collectivité va émettre des souhaits pour la consultation car il est important d'avoir une bonne base de couverture pour ne pas à avoir à prendre une multitude d'options payantes supplémentaires ? Le secrétaire de Mairie répond qu'une enquête vient d'être reçue mais pas encore étudiée, l'information pourra être remontée.

Aucune autre remarque n'est faite, Monsieur Le Maire clos le débat.

Monsieur Dubreuil demande où en est le remplacement d'un agent technique en arrêt de travail ? Monsieur Le Maire indique que 3 candidats ont été reçus dans l'après-midi et qu'il a été décidé de recruter l'un d'eux dont le profil professionnel semble correspondre le plus aux besoins du service.

Schéma directeur d'implémentation des dispositifs de production d'énergies renouvelables

Monsieur Le Maire donne lecture du questionnaire de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis et demande aux conseillers de se positionner pour apporter les réponses demandées.

Madame Lorthios propose que la commune soit représentée à l'occasion du centenaire d'un pensionnaire à la maison de retraite. 2 conseillers se rendront sur place.

Monsieur Barboux signale que plusieurs véhicules « ventouses » gênent le stationnement au cimetière. Monsieur Le Maire indique qu'un repérage des lieux a été effectué et une proposition va être faite à la commission voirie.

Séance levée à 23h15.

Le secrétaire
Benoît BIGOT



Le Maire
Eric LACROIX

